

BUREAUX: RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS:

Journal-Tourcoing: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 22 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr.; — L'abonnement continue, sauf avis contraire. ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes la ligne. — On traite à forfait.

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GERANT: A. DEBIEVE

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez MM. Havas-Lafitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine et chez J.-B. PARDON et FILS, 26, Chaussée d'Alsemberg, à Saint-Gilles-Bruxelles

Heures de départ des trains à Roubaix à Lille, 5 13, 7 18, 8 45, 9 43, 11 46, m., 12 23, 1 58, 3 39, 5 13, 6 18, 7 29, 8 38, 9 38, 11 08. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 18, 8 45, 10 18, 11 23, m., 1 20, 2 45, 5 10, 5 38, 7 18, 8 23, 10 36, 11 38. Lille à Roubaix, 5 15, 6 55, 8 23, 9 55, 11 05, 12 57, 2 22, 4 47, 5 20, 6 55, 8 00, 10 13, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 05, 7 10, 8 05, 9 40, 11 31, 12 15, 1 50, 3 31, 5 05, 6 07, 7 20, 8 18, 9 25, 11 00. Mouscron à Lille, 6 52, 9 22, 11 20, 11 57, 3 13, 4 47, 5 49, 7 02, 9 05. DIMANCHES ET FÊTES: Tourcoing à Mouscron, 7 27, 7 36 soir; Mouscron à Tourcoing, 8 00 soir

BOURSE DE PARIS	
DU 19 DÉCEMBRE	
3 0/0	61 42
4 1/2	89 90
Emprunts (5 0/0)	99 15
DU 21 DÉCEMBRE	
3 0/0	61 40
4 1/2	89 25
Emprunts (5 0/0)	99 00

ROUBAIX, 21 DÉCEMBRE 1874.

### BULLETIN DU JOUR

Le gros affaire du jour, ce n'est ni le procès d'Arnin, ni le projet Ventavon: c'est l'incident Halanzier-Villemeussant. Le directeur du Figaro a décidé Mlle Nilsen à jouer dans le spectacle d'inauguration de l'Opéra. Pour récompense de son intervention, il a demandé et obtenu que les abonnés du journal fussent admis à visiter le nouvel Opéra. Indéterminé: clameur dans toute la presse. M. Tarbé, de Gaulois, lance ses foudres sur M. Halanzier, se prêtant aux réclames d'une boutique d'abonnement. M. de Villemeussant, qui adore le bruit et sait en profiter, lui répond avec sa verve moqueuse. Les plus graves journaux entrent en branle. La commission des beaux-arts est émue; le ministre est courroucé; on demande la démission de M. Halanzier: on parle d'une interpellation à la tribune.

Tous les vœux du Figaro seraient comblés si on lui faisait ainsi les honneurs de la tribune, et voilà comment une simple question de convenance devient, par le temps qui court, une question politique. Paris en oublie depuis deux jours la noble attitude du centre gaucher refusant les présents d'Artaud et les fameuses lois constitutionnelles. Il n'a fallu rien moins que cet incident pour rompre cette trêve des débats politiques, commandée par les nécessités commerciales de fin d'année, et qu'un de nos députés a appelée la trêve des confiseurs.

M. Halanzier veut-il retirer la promesse imprudemment faite aux abonnés du Figaro, ou M. de Villemeussant, marginaire autant qu'avisé, renoncera-t-il à la réalisation de cette prime de fin d'année? On espère que le dénoûment sera pacifique et que ce nouvel embarras ne viendra pas s'ajouter pour exercer l'ingéniosité de nos hommes d'Etat, à nos graves complications politiques.

Le Tagblatt, de Vienne, publie, en date du 18 décembre, un télégramme relatif à la démission de M. de Bismark. Voici ce qui, d'après ce télégramme, aurait déterminé le prince de Bismark à faire cette démarche:

« Une personne très-haut placée aurait affirmé à l'empereur que Kullmann n'a jamais prononcé les paroles ayant trait à ses rapports avec le parti du centre, qui provoquèrent l'orageuse séance du Reichstag. »

Cette version, dit le Tagblatt, est confirmée par le fait que le Moniteur de l'Empire, qui a paru deux heures plus tard que d'habitude, consacre son pre-

mier article de deux colonnes à l'entretien du grand chancelier et de Kullmann.

### LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, dimanche 20 décembre. Il faut espérer que ceux qui avaient encore conservé des illusions seront cette fois définitivement désabusés, et le projet d'accord des centres ira rejoindre les autres utopies parlementaires dont on reconnaît toujours trop tard l'inanité.

Le centre gauche, dans sa dernière réunion présidée par M. Corne et à laquelle assistaient M. Casimir Périer et les autres membres de M. Thiers, a décidé qu'il combattrait la mise à l'ordre du jour de la loi sur le Sénat, parce qu'il ne veut pas scinder l'examen des lois constitutionnelles. Vraisemblablement, les deux autres groupes de la gauche prendront une résolution identique. Ainsi, une majorité ne pourra pas se former même sur une question de procédure. Que serait ce donc si l'on voulait aborder une discussion de fond?

Depuis plus d'une année, ce projet de création d'une seconde Chambre a été caressé par les conseillers intimes du maréchal comme étant le point capital de la future organisation de ses pouvoirs. Elevés dans les traditions du régime parlementaire, voulant à tout prix conserver pour eux la qualité de conservateurs-républicains, ils ont cru qu'ils arriveraient suffisamment le pouvoir en créant une seconde Assemblée devant servir de contre-poids à la première, et que, en dépit de l'étiquette républicaine, il arriveraient à créer un gouvernement fonctionnant sans secousses dangereuses. S'ils échouent aujourd'hui, il convient de ne pas en attribuer la responsabilité à la division des partis, qui suscite une difficulté de procédure; il faut s'en prendre au projet lui-même, qui est inefficace, insuffisant, ou, si l'on veut, prématuré. En d'autres termes, ce n'est pas par cela qu'il fallait commencer.

La commission des Trente doit comprendre à présent qu'elle aurait dû donner la priorité à la loi électorale, et aurait pu, sur cette question, qui n'est pas en réalité constitutionnelle dans le sens que l'on applique aux deux autres lois, réunir une majorité par l'accord de tous les groupes de la droite.

Avec les menaces de dissolution qui pèsent sur l'Assemblée, en présence des attaques quotidiennes dirigées contre elle par ceux qui l'accusent d'impuissance, et existant contre elle l'opinion publique toujours prête à accueillir le dénigrement, il est certain que la loi électorale était et reste une loi de nécessité, une loi dont chaque jour qui s'écoule démontre l'urgence. La commission des Trente avait une tâche trop lourde; elle devait s'en prendre qu'une partie, et elle se serait tirée à son honneur de l'entreprise. Au lieu de cela, que va-t-il arriver? Probablement la commission des Trente sera amenée à résilier son mandat. C'est alors que le gouvernement sera obligé d'intervenir, et d'invoquer les dangers de la situation pour obtenir la mise à l'ordre du jour de la loi électorale.

Un vent de guerre soufflait hier à Versailles. Le ministre de la justice a fait savoir à la commission du 5e bureau que le juge d'instruction avait rendu une ordonnance de non-lieu dans l'affaire du comité de comptabilité. Par conséquent les pièces du dossier ne peuvent être communiquées

à la commission chargée d'examiner l'élection de M. de Bourgoing, grande irritation parmi les députés de la gauche; et il est possible que la question soit portée demain à la tribune.

Nous croyons sans peine que c'est la raison d'Etat qui coupe court à ce procès, de même que c'est la raison d'Etat qui a empêché de continuer les poursuites à l'occasion de réunions illégales présidées par MM. Schoelcher et Lockroy, députés. L'Assemblée est assez divisée par les questions politiques pour qu'on n'y lance pas de nouveaux éléments de discorde en agitant des questions personnelles.

Plusieurs journaux disent que M. Rouher a adressé une lettre au maréchal; nous ne savons si le fait est vrai, mais ce qui est certain c'est que M. Rouher a eu vendredi un entretien avec le maréchal.

Parmi les bruits qui circulaient hier à Versailles, il en est un qu'il faut signaler, bien qu'in vraisemblable au moins pour le moment: On disait que le général de Cissey ne pouvant se mettre d'accord avec la commission de l'armée, allait être remplacé par le maréchal Canrobert. L'illustre soldat occuperait tôt ou tard ce poste; mais nous ne croyons pas que le temps soit encore venu.

Encore un siège vacant à l'Assemblée par suite de la mort de M. Lebas, député de la Nièvre. M. Lepelletier d'Aunay, député sous l'Empire, se présentera comme candidat de l'appel au peuple.

Personne n'avait pris au sérieux les nouvelles de Berlin annonçant la démission de M. de Bismark. On se rappelle à ce sujet la jolie fantaisie développée par Louis Veuillot dans l'Univers, quand M. Thiers, quelques mois avant le 24 mai, avait donné sa démission. Adolphe rendant son tablier amusa alors le public. Malheureusement, quand il est question de M. de Bismark, nous n'avons jamais lieu de nous égarer. Le terrible chancelier a voulu se venger des intrigues de cour dirigées contre lui, et il paraît y avoir réussi. Il a réussi également à nous montrer que M. d'Arnin, affectant des dispositions si bienveillantes pour la France, n'était que ce qu'on peut appeler un faux bonhomme. Il accomplissait du reste son rôle de prussien; mais ce n'était qu'une réputation surfaite, et si c'est cela que M. de Bismark a voulu prouver, il y a bien réussi également.

On a été assez surpris de voir M. Thiers assister à la réception du prince Hohenlohe, ambassadeur d'Allemagne, vendredi; le maréchal s'y était fait représenter seulement par un de ses officiers. Je dois dire, d'après un témoin oculaire, que la réception, très-belle sous le rapport du luxe et de l'étiquette, a été des plus froides dans l'ensemble.

Le maréchal viendra s'installer mardi ou mercredi à l'Elysée, où il restera pendant toute la durée des vacances parlementaires.

Figaro offrant en prime à ses abonnés une carte d'entrée pour succéder le nouvel Opéra a suscité une polémique des plus vives. Il paraît même que le Conseil des ministres s'est occupé hier de cette affaire. Je crois que ceux qui se disposaient à prendre un abonnement au journal pour avoir le droit de visiter le monument de M. Garnier feront bien d'attendre, car on croit que le ministre des Beaux-Arts s'opposera à cette exploitation, pour cause d'utilité privée, d'un édifice construit pour cause d'utilité publique.

### NOUVELLES DE BELGIQUE.

A la Chambre des représentants Belges, le ministre de la guerre, répondant à M. Couvreur, a déclaré samedi que le gouverne-

ment ne modifiera pas le système de recrutement de l'armée et ne lui substituera pas le service personnel. Le budget de la guerre a été voté par 69 voix contre 19. La chambre s'ajourne ensuite au 19 janvier.

Nous apprenons que le mariage de la princesse Louise avec le prince Philippe, duc de Saxe, est définitivement fixé au jeudi 4 février prochain.

On nous écrit de Hasselt:

« Une découverte des plus importantes vient d'être faite en notre ville. Des distillateurs ont été surpris en flagrant délit de distillation clandestine. La cave servant à cette fraude ne contenait pas moins de deux mille quatre cents litres, et frustrait ainsi l'Etat d'une somme d'environ cent quatre-vingt francs par jour. »

On écrit de Mouscron:

« Nous avons donné dernièrement la nomenclature des vols commis dans les environs de Mouscron et raconté, dans ses détails, le vol perpétré il y a 15 jours chez M<sup>me</sup> Leclercq à Estampuis. Depuis lors, une tentative de vol a été commise chez M. Dereux à Herseaux, et il y a eu une nouvelle tentative chez M<sup>me</sup> Deltour, à Bieques-Tout. Les chassis et les portes ayant été bardés de fer depuis le dernier vol, les malfaiteurs n'ont pu pénétrer dans l'habitation. »

Un autre vol a été commis chez MM. Verreux et saur, à la Marlière à Mouscron. On y a enlevé des tricots, de la laine, de la toile, etc., etc.

La nuit dernière, raffa complète de marchandises, de toute espèce chez MM. Dillies, et saur, à la Planche à Mouscron. Le terreur règne à Mouscron et dans les localités environnantes.

Un terrible malheur est arrivé la nuit dernière à Saint-Gilles. La maison qui fait l'angle des rues de Joncker et Jourdan est occupée, au rez-de-chaussée, par un droguiste. Peu de temps après midi, la femme de ce dernier souffrant de violentes maux de tête, se leva, et pour soulager son mal, résolut de s'appliquer sur le front une compresse d'eau sédative qu'elle alla prendre dans le magasin. Elle s'était munie d'une lampe à pétrole et on suppose que, par suite d'une circonstance ignorée, cette lampe se sera échappée de ses mains et que l'huile enflammée aura communiqué le feu aux matières inflammables contenues dans le magasin.

En un instant celui-ci n'offrait plus qu'un vaste brasier dont les immenses flammes s'échappaient par la porte et par les fenêtres.

L'alarme fut bientôt donnée et lorsque le locataire principal de la maison, réveillé en sursaut, parvint à se sauver dans la rue, il heurta le cadavre carbonisé de sa pauvre femme.

Descrive la douleur de cet homme serait chose difficile. Il courait éperdu, affolé, poussant des cris de désespoir jusqu'au moment où quelques personnes parvinrent à l'arracher à cet affreux spectacle.

Les locataires des étages ont couru les plus grands dangers et ne réussissant à se sauver que grâce surtout à la promptitude avec laquelle les secours arrivèrent et furent organisés.

Il faut féliciter le personnel de police de la 1<sup>re</sup> division, qui est arrivé avec le matériel du poste du Musée, quelques instants après que l'incendie éclata. Peu de temps après, le capitaine Dusart est arrivé à la tête d'un fort détachement de pompiers. Celui-ci se fut bientôt rendu maître de l'élément destructeur, mais le feu avait eu une vio-

lence telle qu'il ne restait plus pour ainsi dire que les quatre murs de la maison.

Une partie du toit ainsi qu'une mansarde n'avaient pas souffert, et dans cette mansarde on découvrit un homme qui dormait d'un profond sommeil. Il fallut le secourir fort et pour le réveiller. Qu'on juge de son étonnement lorsqu'il apprit ce qui s'était passé et les dangers qu'il avait courus. Ajoutons, pour expliquer ce fait, que cet homme était rentré dans un état complet d'ivresse. N'est-ce pas le cas où jamais de répéter cet adage populaire: « Il y a un Dieu pour les ivrognes? »

### Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Très prochainement le JOURNAL DE ROUBAIX sera imprimé en caractères neufs.

Un arrêté préfectoral fixe au 29 décembre prochain les élections pour le renouvellement du tribunal de commerce de Roubaix. Voici le texte de cet arrêté:

Le Conseiller d'Etat, Préfet du Nord, Officier de la Légion d'Honneur. Vu le décret du 6 octobre 1869 et la loi du 3 mars 1840; Vu la loi du 21 décembre 1871 sur l'élection des Membres des Tribunaux de Commerce; Vu la circulaire de M. le Ministre de la Justice du 5 janvier 1872; Vu le procès-verbal des élections des Membres du Tribunal de Commerce de Roubaix en date du 26 décembre 1873; Vu la loi du 5 décembre 1872; Vu l'article 623 du Code de Commerce; Vu la liste des commerçants patentés appelés à prendre part à l'élection des Membres du Tribunal de Roubaix, arrêtés après révision par la Commission spéciale instituée à cet effet.

### ARRÊTE:

Art. 1<sup>er</sup>. — Les commerçants patentés, désignés sur la liste mentionnée ci-dessus, sont convoqués au Mardi 29 décembre prochain, à neuf heures du matin, au Tribunal de Commerce de Roubaix, pour concourir, sous la présidence du Maire de cette ville, au renouvellement partiel des Membres dudit Tribunal appartenant à la série, à renouveler cette année, qui sont: M. Henri BOSSUT, président; pour les Juges: M. Henri DELATTRE; pour les suppléants: M. Jean-Baptiste PENNEL.

Le Président de l'Assemblée électorale devra s'adjoindre quatre assesseurs, qui seront les deux plus jeunes et les deux plus âgés des électeurs présents.

Art. 2. — L'élection du Président devra avoir lieu au scrutin individuel et à la majorité absolue des suffrages exprimés. L'Assemblée des électeurs devra être spécialement prévenue de l'objet du scrutin avant de procéder à la nomination du Président.

Art. 3. — Les Juges seront nommés par un seul scrutin de liste. Au premier tour de scrutin, nul ne sera élu s'il n'a réuni la moitié plus un des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Au deuxième tour, qui doit avoir lieu le Mardi suivant, au même lieu et à la même heure, la majorité relative suffit.

Il sera procédé dans les mêmes formes à l'élection des juges-suppléants.

Art. 4. — La durée du scrutin sera de deux heures au moins.

Feuilleton du Journal de Roubaix du 22 DÉCEMBRE 1874.

## L'ESCLAVE

PAR G. DE LA LANDELLE.

V. PREMIÈRE JOURNÉE DE SERVITUDE (Suite)

— Allez le chercher dit enfin à son mari la maîtresse de la maison. Don Ciprian, pénétrant dans l'office, n'eut qu'un signe à faire. Sans manifester aucune crainte, Victor le suivit, l'écuelle d'une main, le rotin de l'autre. Après les dres des domestiques, sa pantomime facile à traduire signifiait que, menacé d'être battu s'il ne mangeait cette affreuse pâtée, il avait désarmé la femme de charge, sans faire de mal à personne.

En même temps, il exécuta un nouveau moulinet aux oreilles de Calisto, à qui il finit par rendre la baguette en disant: « Gracias! » Urbana se prit à rire. Ce fut le signal d'une risée populacière générale, qui acheva d'exaspérer Calisto. Ses lèvres violettes en blanchirent; sa peau noire devint jaunâtre: ainsi pâlisent les nègres.

Pour comble d'humiliation, elle fut en outre forcée d'apporter du pain et quelques restes du repas des maîtres,

que Victor mangea publiquement aux applaudissements de la foule servile des esclaves.

— Il savait remercier, il remercia hautement.

La maîtresse lui dit avec un sourire: — Très-bien, Yoyo, et si tu as à te plaindre de quelqu'un, viens me le dire.

Il comprit à merveille et remercia de nouveau.

Calisto était admonestée avec une sévérité cruelle:

— Je t'avais ordonné d'avoir soin de lui, s'écriait Urbana, et c'est ainsi que tu m'obéis, vilaine femme! Veux-tu donc être envoyée aux champs?

Ménace terrible pour une négresse d'habitation, habituée depuis plus de quinze ans, comme l'était Calisto, à commander à tous les autres esclaves. De pure race africaine, elle était née à la Castellania de la nourrice de don Ciprian et du majordome de son père. Agée maintenant d'une quarantaine d'années, elle dirigeait à peu près toutes choses, grâce à la nonchalance d'Urbana et à l'insouciance confiante de don Ciprian, son frère de lait.

On la détestait généralement. Pas un nègre ni une négresse qu'elle n'eût battu ou fait battre. Elle était impérieuse, tracassière et redoutable par sa vigilance, qui faisait d'elle un inappréciable serviteur. Chose certaine, elle était la cheville ouvrière de la Castellania; elle y prévenait le gaspillage et le vol, combattait la paresse, contraignait cha-

un travail et valait ainsi à ses maîtres un surcroît de revenu très-appreciable.

— Ingrats! pensa-t-elle en les maudissant.

Si elle fût tombée au niveau des esclaves des champs, les longues rancunes amassées contre elle se fussent transformées en persécutions atroces. Sa jalousie pour l'esclave blanc devint de la haine.

— Patience, mon tour reviendra! se dit-elle avec fureur.

Victor sentit qu'il avait en Calisto une irréconciliable ennemie. Cette circonstance pourtant ne lui fut pas inutile, car elle le rendit d'autant plus circonspect. Il passa le reste de la journée à la cuisine et à l'écurie, s'efforçant de déployer du zèle, afin de conquérir ainsi quelques mots de plus.

L'humiliation infligée à Calisto ayant plu à la plupart des gens de l'habitation, ils lui en surent un certain gré, et répondirent avec complaisance à son éternelle question: « Como se llama. »

Dans la position de Victor, le nom d'objet est la moindre des difficultés; c'est le verbe, le nom abstrait, les adjectifs, les particules qu'on ne sait comment se faire dire. Impossible sans eux de construire la moindre des phrases. Il faut, pour se les approprier, parvenir à les reconnaître au milieu de paroles toutes également obscures. He reusement, l'espagnol est voisin des langues qu'avait étudiées Victor. Il saisit ainsi ce passage: « Dar, — entendre, — habér, — avoir, — venir et ver, — donner, entendre, — avoir, — aller, — venir et voir. A souper, il pouvait déjà dire: « Yoyo voir, — Yoyo entendre, — Yoyo donner. »

D'après Tornazo qui me l'a vendu, dit don Ciprian, ce garçon est du Maroc, où, sur certains points du littoral, on estropie notre langue sous le nom de *sabir*. Sans cela je ne comprendrais pas qu'il pût déjà s'exprimer comme il le fait.

Tant mieux pour lui et pour nous! fit Urbana, qui, enchantée des progrès de Victor, daigna donner des ordres précis pour son souper et son couchage.

Il prit place à la table des domestiques, et eut le bonheur d'être logé seul dans un grenier où une natte devait lui servir de lit.

Ce grenier, éclairé par un œil-de-bœuf, n'avait point de porte. On y renvoyait des selles, des valises et toutes sortes d'objets encombrants. Calisto y laissa Victor sans lumière, feignit de redescendre, mais l'épia, et, à la clarté d'un pâle rayon de lune, elle le vit avec surprise s'agenouiller en faisant le signe de la croix:

— Christian! pensa-t-elle, et elle étouffa un rugissement de joie. Don Ciprian a été trompé; on lui a vendu un enfant libre! Dès qu'il saura parler clairement, il le dira, il se plaindra et fera scandale!... Alors, dans Urbana, c'est à vous, non à moi, qu'il arrachera le rotin!

Se sentant déjà vengée, la négresse s'éloigna sans bruit, tandis que, d'un cœur fervent, l'enfant breton priait Dieu de ne pas l'abandonner et de permettre qu'il fût réu à l'amour de sa famille.

Il n'était plus forcé de contenir ses larmes; il savourait la liberté de pleurer.

Enfin le sommeil l'emporta; il rêva et gémit en rêvant. Chose étrange et dont il garda toujours le souvenir, il se vit vendant comme esclave son père d'admirable capitaine Zurban, teint en noir d'ébène, et c'était la petite Rita qui lui achetait pour un panier de figues.

VI. — LOIN DES YEUX. De Sainte-Croix de Térénife, comme de Cadix, Victor avait écrit une lettre excellente qui acheva de charmer sa famille et tous ses amis, parmi lesquels il faut ranger en première ligne la dynastie Binigan.

On le citait comme un modèle de bonne conduite. — Avant un an, disait-on, il fera tout à fait le service d'officier à bord de la Zéphyrine.

— Amable petit sujet! — Il a l'étoffe d'un vrai marin! — Bel avenir, je vous assure!... — Le second et le lieutenant l'ont complimenté de son coup d'œil. Tous les gens de l'équipage le traitent au mieux.

— Mille et mille compliments, madame Divoil. — L'ami Zurban se comporte parfaitement! s'écriait l'hôtelier du Chat-